

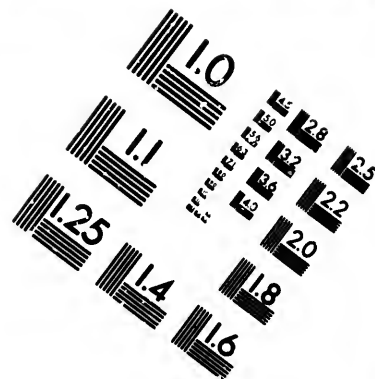
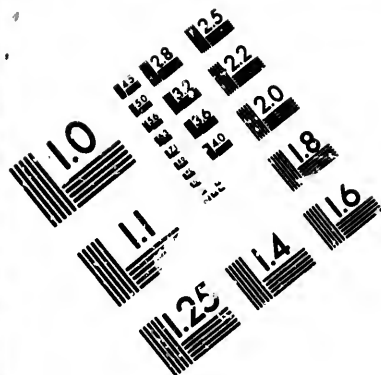
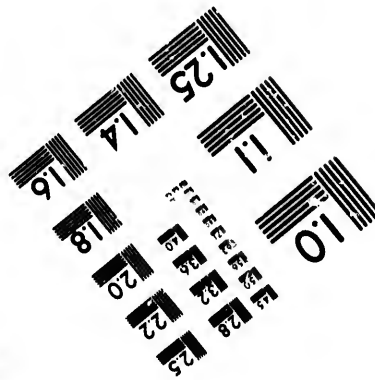
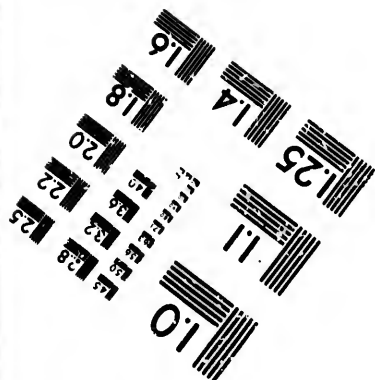
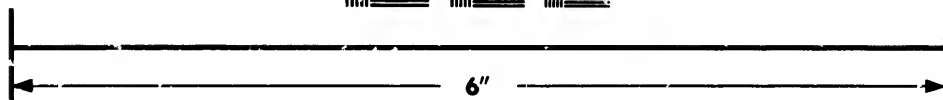
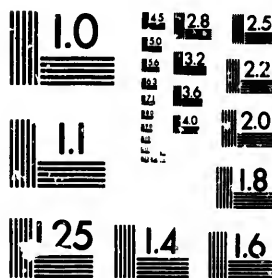


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14590
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☒ Coloured covers/
Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- ☐ Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- ☐ Coloured pages/
Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/
Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/
Pages détachées
- ☒ Showthrough/
Transparence
- ☒ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/
Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

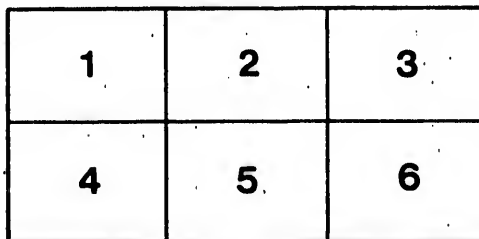
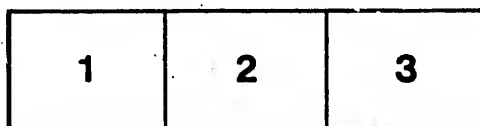
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

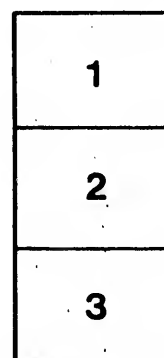
Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



24. Debate Parl. No 5

Canada
Bibliothèque
Séminaire de
rue de l'Université
Québec

EXPOSÉ

DE LA

POSITION FINANCIÈRE

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC



DISCOURS PRONONCÉ PAR

L'HON. M. ROBERTSON

EN PRÉSENTANT LE BUDGET LE 25 NOVEMBRE 1872.

QUEBEC:

IMPRIMÉ PAR L. H. HUOT, PROPRIÉTAIRE DU "CANADIEN."

1872.

EXPOSÉ
DE LA
POSITION FINANCIÈRE
DE LA
PROVINCE DE QUEBEC.

D. SCOURS PRONONCÉ PAR L'HON. M. ROBERTSON,
EN PRÉSENTANT LE BUDGET LE 28 NOVEMBRE 1872.



QUEBEC:
IMPRIMÉ PAR L. H. HUOT, PROPRIÉTAIRE DU "CANADIEN."
1872.

EXPOSÉ

POSITION FINANCIÈRE

PROVINCE DE QUÉBEC

TABLEAU DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Exposé de la position financière de la Province de Québec.

**Discours prononcé par l'Hon. M. Robertson, en pré-
sant le budget, le 28 Novembre 1872.**

M. L'Orateur, je propose que vous laissiez maintenant le fauteuil et que la chambre se forme en comité des subsides.

En proposant que vous laissiez le fauteuil et que la chambre se forme en comité pour examiner les subsides qui devront être accordés à Sa Majesté pour couvrir les frais d'administration pendant l'année commençant au 1^{er} juillet prochain, je dois d'abord communiquer à la chambre quelques explications sur les recettes et les dépenses de l'exercice terminé le 30 juin dernier. Les comptes publics soumis à la chambre donneront je l'espère, tous les renseignements désirables sur les sources qui produisent notre revenu et les objets de dépenses qui absorbent ce revenu.

Je suis heureux de constater que les recettes de l'année dernière ont excédé le chiffre auquel je les avais fixées et que les dépenses n'ont pas atteint le chiffre des appropriations, y compris les mandats spéciaux, pour couvrir des dépenses imprévues qui ont été payés immédiatement. Les recettes ont excédé de \$50,000 le chiffre auquel je les avais portées et les dépenses ont été de \$100,000 au-dessous du chiffre de l'estimation. (Applaudissements). Le chiffre des dépenses comprend des paiements considérables faits en faveur de certains chemins de fer et pour aider les populations de certaines localités pauvres à se procurer des grains de semence et plusieurs autres déboursés qui n'étaient pas mentionnés dans le vote du budget de 1870. J'indiquerai ces déboursés à mesure qu'ils se présenteront et pour le moment je me borne à constater qu'au 30 juin dernier notre balance en caisse était de \$679,809.64, et que cette balance ne se montait qu'à 659,035.38 au 30 juin 1871, nonobstant les dépenses imprévues que j'ai mentionnées.

Je ne veux pas, M. l'Orateur, entrer, comme je l'ai déjà fait en pareille occasion, dans la discussion de diverses matières d'intérêt public, de crainte qu'on ne me reproche de vouloir imposer mes opinions à la chambre et mes remarques ne seront que des explications sur l'état de nos finances, afin de ne pas fatiguer les honorables membres par la discussion de matières étrangères à la question qui nous occupe. J'espère que les honorables membres voudront bien se montrer indulgents, comme les années passées, et tenir compte des difficultés que j'éprouve à leur présenter des chiffres sous cette forme attrayante dont quelques-uns possèdent le secret et prenant leurs bonnes dispositions pour acquies, je puis leur déclarer que si j'omets de donner tous les renseignements et les explications désirables, ce ne sera pas par mauvais vouloir, mais par manque d'habileté.

Comme les années précédentes, j'expliquerai à la chambre que nos comptes publics ne sont que des états des recettes et des dépenses, continués d'année en année, dans lesquels nous n'entrons pas le montant de l'actif et du passif de la Province. L'actif que nous laissons ainsi de côté est beaucoup plus considérable que celui qui a produit nos revenus jusqu'aujourd'hui ; le passif se compose de la partie de l'excédant de la dette de l'ancienne Province du Canada qui pourra nous être assignée, ainsi que des intérêts dus cet part d'excédant,—dans le règlement de l'arbitrage entre notre Province et celle d'Ontario.

J'indiquerai brièvement le progrès qu'a fait cet arbitrage depuis la dernière session. Les honorables membres se rappellent qu'après la résignation de l'arbitre nommé par le gouvernement de Québec, M. le juge Day, les deux autres arbitres continuèrent la procédure et finalement rendirent et promulguèrent une soi-disant décision évidemment en faveur de la Province d'Ontario, et contraire aux intérêts de la Province de Québec ; ils adjugèrent même à la Province d'Ontario plus qu'elle ne réclamait dans le plaidoyer qu'elle leur avait soumis en sorte que cette Province se trouva à payer une partie de l'excédant de dette moindre que celle qu'elle voulait payer et qu'il lui était adjugé dans l'actif un montant plus considérable que celui qu'elle demandait. Naturellement cette décision imposait à la Province de Québec le paiement d'une partie de dette plus considérable que celle qui lui incombait et la privait d'une partie de l'actif une somme elle avait réellement droit. Le

gouvernement fédéral ne voulut pas admettre l'exactitude et la légalité de cette sentence, la considéra comme sans valeur en autant qu'elle pouvait affecter le paiement du subside respectif des deux provinces, et le gouvernement d'Ontario résolut d'en appeler au Conseil Privé en Angleterre : Nous avons agi et nous agissons encore sur la défensive, nous contentant de connaître et d'authentifier les procès-verbaux des procédés de la commission arbitrale dressés par l'arbitre du gouvernement fédéral, et de préparer, ce qui est fait depuis plusieurs mois, notre plaidoyer pour le soumettre au conseil privé, si nous sommes obligés de lui soumettre cette affaire.

J'espère, cependant, qu'on trouvera moyen de régler l'arbitrage sans recourir au conseil privé et de régler, dans le pays, cette affaire d'une manière équitable, satisfaisante pour ces deux Provinces et juste envers les autres parties de la Confédération. Nos prétentions sur la valeur de la soi-disant décision des arbitres et sur ce qui revient à la Province pourront, je crois, être pleinement soutenues devant n'importe quel tribunal impartial, et je suis convaincu que les membres de cette honorable Chambre et le peuple de la Province approuveront la ligne de conduite adoptée par le gouvernement sur cette question.

Quoiqu'il en soit, il ne faut pas oublier que le plus tôt cette affaire sera réglée, le mieux ce sera pour la Province et les honorables membres peuvent être assurés que le gouvernement fera tous ses efforts pour faire décider prochainement cette importante question et pour obtenir la justice à laquelle nous avons droit. Les membres de cette chambre et ceux qui représentent la Province dans le parlement fédéral, peuvent faire beaucoup pour nous obtenir une décision équitable.

Les changements fréquents qui ont eu lieu dans le gouvernement d'Ontario ont probablement retardé l'appel au conseil privé ; mais je répète que nous sommes prêts à faire valoir les prétentions de la Province de Québec, quand l'occasion s'en présentera.

Je vais maintenant exposer d'une manière aussi brève que possible l'état des recettes et des dépenses de la Province pour l'année expirée le 30 juin dernier : Les comptes publics distribués aux membres renferment tous les détails de ce que je dirai ; mais une analyse de ces documents mettront peut-être les honorables membres en état de mieux comprendre la position financière que

l'examen des comptes. Dans tous les cas, cette analyse me fournira l'occasion de donner des explications qui ne peuvent être insérées dans les comptes publics et qui donneront au public des renseignements sur la position financière qu'on ne pourrait se procurer autrement.

Récettes pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1872 :

La Puissance du Canada, sur compte. \$800,000 00

(Retenu par le Gouvernement Fédéral sur le subside de l'année \$159,252.80).

Département des Terres de la Couronne :

Recettes générales.....	\$ 56,192 90
Bois et Forêts.....	444,752 68
Domaines de la Couronne.....	4,337 85
Seigneurie de Lauzon.....	9,859 06
Arpentages.....	234 00
Cartes de Colonisation.....	550 00
	\$16,980 91

Fonds des Municipalités (Réserves du Clergé)

Capital \$7,861 01
Intérêt 1,719 09

9,580 17

Biens des Jésuites :

Fonds de l'éducation Supérieure...	5,126 63
Fonds du Revenu do do	15,700 64
Dépôts.....	6,760 78

553,093 64

Moins : Montant des billets recouvrables non encore échus ou payés, inclus dans les items ci-dessus.....

4,148 10

Ajoutez : Montant des billets recouvrables déduits le 30 juin 1871, échus et payés depuis....

15,853 66

Recettes totales des Terres de la Couronne.....

564,799 20

Faisant pour le département des terres une augmentation de recettes de \$29 384 24.

Les recettes des Bois et forêts excèdent d'environ \$55,000 les recettes provenant de la même source pour les deux

Provinces du Haut et du Bas Canada en 1866-67 et égalent le plus haut montant de recettes collectées sous le gouvernement de l'ancienne Province Unie du Canada. A mesure que les coupes de bois seront exploitées, les recettes augmenteront et je ne crains pas de réduction dans cette partie du revenu.

FONDS DES HONORAIRES JUDICIAIRES.

Timbres.....	\$73,597.35	
Collections sur les procédures civiles.	6,298.10	
		<u>79,895.45</u>

FONDS DE BATISSE ET DE JURÉS.

Timbres.....	\$ 8,641.54	
Collections.....	13,877.38	
		<u>22,318.92</u>

TAXES POUR LES PALAIS DE JUSTICE.

Timbres	\$18,536.30	
Collections.....	2,677.74	
		<u>21,033.94</u>
Montréal.....	19,550.89	
Kamouraska.....	680.49	
Ottawa	770.17	
Bonaventure	32.44	

Total.....\$21,033.94

TIMBRES NON DISTRIBUÉS

Timbres de loi.....	\$9,815.50	
d'enregistrement.....	8,004.16	
		<u>17,819.77</u>
		\$141,267.97

Voir dans l'état No. 2 des recettes :

Timbres de loi.....	\$108,808.27	
" d'enregistrement.....	14,806.48	
Honoraires légaux, non compris les timbres.....	6,298.10	
Fonds de bâtisse et des jurés, non compris les timbres.....	13,877.38	
Palais de justice de Montréal.....	2,677.74	
		<u>\$141,267.97</u>

LICENCES,

Revenus des licences d'hôtels, d'échop-

pes, d'encanteurs, de colporteurs, licences, etc. \$116,048,74

Les licences de mariage perçues en vertu de la loi n'ont été émises que depuis le 1er juillet et partant n'apparaissent pas dans cet état.

EDUCATION, ECOLES NORMALES :

Ecole Normale Jacques-Cartier....	2,905 50	
Ecole Normale McGill.....	2,580 62	
Ecole Normale Laval.....	3,778 02	
Fonds des Instituteurs en retraite..	443 61	
Fonds de Bâtisses d'Ecole Normale (loyer de l'Hôtel Mack).....	800 00	
Journaux de l'Instruction Publique	120 44	
Fonds d'Education Supérieure.....	73 09	
		10,696 19

TRAVAIL PUBLICS.

Loyer d'une maison rue Notre-Dame, Montréal, Nos. 124 et 126.....	120 00
--	--------

REVENU CASUEL.

Ce revenu se compose des amendes perçues par les greffiers de la paix, les confiscations, les droits sur les baux d'enregistrement, les copies des documents officiels, la vente du Code Municipal, etc., etc. \$1,428.67

Maison de Réforme de St. Vincent de Paul, (entretien).....	4,078 73
Asile de St. Jean pour les aliénés, do	391 50
Asile des aliénés de Beauport.....	380.00

(Cette somme a été reçue de P. M. Tremblay, de Lacolle et remise par les héritiers de feu John Stevenson, mort à l'asile).....

FONDS D'EMPRUNT MUNICIPAL.

Acompte sur le capital par St. Jean, Chicoutimi.....	400 00	
Acompte sur l'intérêt, par diverses Municipalités.....	19,903 57	
		20,303 57
Prêt aux incendies de Québec.....	1,450 52	
Gazette officielle de Québec.....	15,840 91	

Ce chiffre ne comprend pas les impropres

sions faites pour le gouvernement pendant l'année, lesquelles, à taux réduit, se monteraient à \$3,324 qui, si elles étaient payées d'une manière directe par le gouvernement, porteraient ce montant à \$19,164.91.

Les \$15,840.91 sont donc une recette en caisse, toutes les recettes étant remises au trésor et les dépenses payées par le trésorier. Les profits nets en argent constatent un excédant de \$7,977.27 sur les dépenses, y comprenant ce que le gouvernement devrait payer si la *Gazette Officielle* était publiée par un autre imprimeur, c'est-à-dire \$11,301.27. On a entre autre distribué gratuitement 2,090 exemplaires de la *Gazette Officielle* qui, en les estimant à \$2 l'exemplaire, donneraient \$4,000 qui devraient être ajoutées à cette recette, les exemplaires ont été en grande partie alloués aux conseils municipaux; conformément à un ordre donné par la chambre à la dernière session.

Impression des lois et vente des Statuts
Honoraires sur bills privés.....

512 32
3,370 65

Intérêt :

Sur dépôts spéciaux..... 27,172 71
Sur billets reconvrables..... 477 15
Sur le prêt au pont Dorchester.... 1,125 00

28,774 86

PONT DORCHESTER.

Acompte sur le fonds d'amortissement.

675 00

GRAINS DE SEMENCE.

Vente de débentures.....

20,300 00

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

Shérif de Montréal; de la maison
son de correction..... 2,836 98
Corporation pour la garde de la pri-
son..... 2,400 00

5,236 98

Remboursements :

Ecole Normale Jacques-Cartier, de la part du Secrétaire du département.....	845 00
Ecoles Communes, do.....	3,382 26
Education supérieure, do.....	421 57
Inspection des prisons, de la part des représentants de feu le Dr. de la Bruère.....	78 80
Police Spéciale, sous l'autorité de l'acte 33 Vic., cap. 24, de la part du Commissaire.....	109 75
Société de Colonisation, de la part du Secrétaire-Trésorier, No. 1, Montmorency.....	129 00
Divers—Justice, de la part de l'auteur, sur dépenses de voyage....	32 20
Coroners, de la part du Dr. Rankin, pour dépenses de funérailles....	8 00
Assemblée Législative, du greffier de la Chambre d'Assemblée.....	2,993 33
Dépenses contingentes des départements, du comptable des dépenses contingentes.....	843 10
Dépenses générales du département des Terres de la Couronne, de l'Assistant Commissaire.....	1,889 12
Frais de port des Statuts, de l'imprimeur de la Reine.....	48 60
Total des remboursements.....	10,783 73
Total des recettes pour l'année...	\$1,746,459.54
En main le 30 juin 1872.....	659,035.23

\$2,405,494.87

Résumé des recettes.

Gouvernement Fédéral.....	\$ 800,000.00
Terres de la Couronne.....	564,799.00
Honoraires de justice, fonds des jurés et de bâtisse, timbres et taxes pour les palais de justice....	141,267.97
Licenses.....	116,048.04
Divers revenus :—Education, revenu casual, maison de réforme, asiles, Gazette officielle, intérêt, prêt aux incendiés de Québec, etc.....	124,343.63
Recettes totales pour l'année finissant le 30 juin 1872.....	\$1,746,459.54

DÉPENSES POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 30 JUIN 1872 :

Législation.....		155,971.69
Gouvernement Civil :		
Salaires des fonctionnaires publics..	102,560.70	
Dépenses contingentes do ..	29,894.50	
		132,455.20
Administration de la justice :		
Fonds d'honoraires de justice.....	109,144.02	
Fonds de Bâtisses et des Jurés....	572.35	
Dépenses générales.....	183,252.52	
		292,968.89
Police:		
Salaires en général.....	8,006.22	
Corps de police spécial sous l'autorité de l'acte 33 Vic, chap. 24.	37,398.60	
		\$45,404.82
Maison de Réforme de St. Vincent de Paul, Entretien.....	23,839.68	
Inspection des Prisons.....	3,376.67	
Total, Justice, Police, Réforme et Inspection des Prisons.....		368,500.06
Education.....	284,423.33	
Institutions Littéraires et Scientifiques.	3,600.00	
Arts et Manufactures.....	3,000.00	
Total, Education, etc.....		291,023.33
Agriculture.....	59,645.90	
Immigration.....	19,894.28	
Colonisation :		
Sociétés.....	9,443.57	
Chemins.....	140,000.00	
Chemin de Ste. Anne des Monts (Côte du Golfe).....	3,940.00	
Chemins à lisses.....	29,180.00	
Total, Agriculture Immigration et Colonisation.....		252,573.57

Faisant pour l'agriculture, la colonisation et l'immigration \$252,573.57.

Quant au paiement du subside de \$99,180 au chemin à lisses de Sorel et Drummondville, j'observerai que la loi permet au gouvernement d'émettre des obligations portant un intérêt de 6/100, avec un fonds d'amortissement de 2/100 pour racheter le capital à l'expiration de vingt-trois ans et de payer cette subvention capitalisée aux chemins à lisses en obligations ou en argent, selon qu'il le juge à propos. Or il me semble que ce serait une pauvre politique que d'é-

mettre des obligations portant pour vingt-trois ans un intérêt de 8/00 avec le fonds d'amortissement, quand nos dépôts en banque rapportent tout au plus 5/00. Voilà pourquoi nous avons préféré payer de suite en argent, puisque la différence entre l'intérêt recevable sur nos dépôts et l'intérêt payable sur nos obligations, pendant le cours de leur émission, remboursent presque le montant de la subvention payée par la Province. Si la somme que je viens de mentionner avait été payable en obligations la différence entre le montant de l'intérêt payable jusqu'aujourd'hui et le montant de l'intérêt recevable aurait été de \$2,500. Quelques-uns auraient peut-être préféré que la balance en la possession du trésor le 30 juin dernier eût été plus considérable de \$100,000 avec une dette contractée pour le même montant et une perte, représentant l'intérêt dû à cette époque, de \$2,500; mais je suis convaincu que la conduite du gouvernement a été fort sage.

Il faut aussi remarquer que l'émission des obligations exige le placement semi-annuel du fonds d'amortissement de 2/100 avec les intérêts échus de temps à autre sur ce fonds, sans quoi il ne couvrirait pas le montant des obligations à leur échéance et en examinant de pareilles transactions faites par les gouvernements qui nous ont précédé, on verra que les fonds d'amortissement n'ont pas été ainsi placés et que pour retirer les obligations à leur échéance, on a dû en émettre un égal montant.

La manière d'agir suivie dans les affaires privées et adoptée par les hommes s'entendant en affaires doit s'appliquer également bien au gouvernement et il est bon d'observer que dans les circonstances la valeur que nous avons dans le trésor existe réellement et sans que pour la former le gouvernement ait contracté des dettes dont l'intérêt annuel dût être payé à même le revenu des années futures.

Et même en supposant que la balance dans le trésor eût été moindre que le montant des obligations payées pour couvrir la subvention des chemins à lisses, on ne pourrait pas proprement dire qu'il existât un déficit. Comme je l'ai déjà dit, il est infiniment préférable de payer pour ne pas contracter de nouvelles dettes que de suspendre des paiements pour monter un excédant, sauf à émettre ensuite des obligations pour payer ces dettes :

Travaux et Edifices Publics :

Loyers, assurances, réparations, etc.,

des édifices publics..... 30,692 91

Maison de Réforme de St. Vincent	
de Paul, pour compléter l'Aqueduc.....	893 81
Inspection et examens.....	1,495 48
Pont de Ratiscan.....	1,500 00
Prison de Québec, (achat de terrain)	210 00
Loyers de Palais de Justice et de Prisons.....	1,016 73
Assurances do.....	2,818 33
Réparations do.....	10,016 20
Prison de Montréal (plans de la prison des femmes).....	\$ 200 00
do appareil calorifère.....	7,206 25
	7,406 25
Palais de Justice et Prison, Bonaventure.....	9,260 98
do do Gaspé.....	10,260 46
Nouvelle Prison, Québec.....	3,843 00
do Sherbrooke.....	10,000 00
Palais de Justice et Prisons, Nouveaux Districts.....	7,997 37
Total, Travaux Publics et Edifices.....	97,411 52
Institutions de Charité :	
Asile des Aliénés de Beauport.....	102,500 00
do do St. Jean.....	19,912 91
Hôpital de Marine et des Emigrants, Québec..	4,000 00
Diverses Institutions.....	37,970 00
Ecoles de Réforme.....	3,750 51
Ecoles d'Industrie.....	5,138 55
	—176,271 97

J'assurerais, pour l'information des personnes intéressées dans les institutions de charité que les rapports faits par ces institutions sont très souvent d'ututueux et contraires au dispositions de la loi. La plupart, sont faits pour l'année finissant le 30 décembre au lieu du 30 juin, fin de l'année fiscale, ainsi que l'exige la loi. A l'avenir, ces rapports devront être mieux faits, sans quoi le gouvernement se croira justifiable de discontinuer les subventions.

Divers revenus.

Gazette officielle de Québec.....	7,912.24
Fonds des municipalités, S. R., B. C., chap. 110, sect. 7	2,408.00
Arbitrage d'après l'acte Constitutionnel.....	4,108.00
Divers.....	7,774.56
Prêt de grains de semence.....	28,050.00

Sur la fin de l'hiver dernier, plusieurs députées ont représenté au gouvernement qu'en certains endroits de la Province, au nord et à l'est de Québec, la perte presque complète de la dernière moisson avait causé une disette, et si le gouvernement ne venait pas à leur secours pour leur permettre de se procurer des grains de semence, les populations de ces endroits ne pourraient ensemençer leurs terres et seraient forcées de les abandonner pour aller vivre ailleurs. Il nous fut aussi représenté que dans les comtés de Charlevoix et de Chicoutimi on ne demandait qu'un emprunt pour acheter des grains de semence et que si le gouvernement voulait avancer les sommes demandées, les corporations municipales s'engageraient à rembourser ces avances, et à payer au intérêt modéré.

Le gouvernement en face de cette urgente nécessité, ne pouvait s'empêcher d'acquiescer à ses demandes et il fut en conséquence passé un ordre en conseil pour autoriser des prêts sur la garantie des municipalités qui passeraient des règlements pour autoriser l'émission des obligations qui seraient remises au gouvernement qui pourraient les vendre pour rembourser ces avances. Le gouvernement a cru qu'il valait mieux secourir ceux qui voulaient se retirer par eux-mêmes d'embarras que de leur accorder des secours gratuits, surtout ceux qui pouvaient et voulaient rembourser les avances demandées. Certaines municipalités ont passé des règlements pour autoriser l'émission de leurs obligations sur la garantie desquelles le gouvernement a fait des avances de fonds.

Cependant ces règlements, eu égard au court délai compris entre la demande des fonds et le temps où devait se faire les semailles ne pouvaient être passés régulièrement et conformément aux dispositions du Code Municipal pour répondre aux besoins des contribuables et pour légaliser l'émission de ces obligations on soumettra à la chambre une loi pour donner force légale à ces obligations et pour assurer au gouvernement le remboursement des sommes avancées.

Dans d'autres localités, souffrant aussi de la disette où l'on n'avait pu passer des règlements, le gouvernement a avancé \$7,750 pour subvenir à l'achat des grains de semence. Quelques-unes de ces localités n'avaient de corporations municipales ; d'autres en avaient, mais la majorité qui n'avait pas besoin de secours, refusait de garantir le paiement des sommes avancées aux cultivateurs en besoin

et en conséquence le gouvernement a dû prendre sur lui d'accorder des secours à ceux qui ne pouvaient en garantir le remboursement et auxquels les municipalités refusaient d'accorder cette garantie.

Je suis convaincu que la chambre ratifiera ce que le gouvernement a fait pour ces localités. Il aurait été bien mal de refuser ces avances à des gens qui en avaient besoin temporairement et je suis heureux de déclarer que les secours accordés par le gouvernement ont retenu dans la Province beaucoup de colons honnêtes et industrieux et que la récolte, dans les endroits ensemencés, grâce aux secours donnés par le gouvernement, a été abondante et a produit les comestibles nécessaires à l'alimentation des colons et de leur bétail et mettra ces colons en lieu de rembourser les avances que nous leur avons faites. Je crois que le gouvernement retirera toutes les avances qu'il a faites sinon d'une manière directe au moins indirectement et qu'il a procuré à la Province des avantages valant beaucoup plus que les sommes qu'il a prêtées,

Nous dépensons libéralement et avec beaucoup de raison pour attirer des immigrants étrangers dans la Province : or l'argent dépensé pour fournir des secours temporaires aux colons qui sont déjà parmi nous pour les mettre en lieu de subvenir aux besoins de leurs familles et les empêcher d'émigrer aux Etats-Unis est donc bien employé et je suis certain que le prêt sera ratifié par la chambre et par le pays.

Dépenses du Département des Terrs.

Exploration et arpentage du chemin Gosford.....\$	5,000.00
Service d'enregistrement pour le cadastre.....	20,000.00
Arpentages.....	24,000.00
Dépenses générales, agences, etc.....	48,983.50
	\$97,983.50
Timbres, licences, etc., etc.....	4,123.21

J'observerai que le gouvernement, jusqu'à l'année dernière, faisait imprimer ses timbres à New-York, comme le gouvernement de l'ancienne Province du Canada, mais j'ai cru préférable, si c'était possible, de les faire imprimer en Canada, et j'ai fait en conséquence des arrangements avec la compagnie d'impression des billets de banque de l'Amérique Britannique, à Montréal, pour la gravure des planches et l'impression de nos timbres, que

cette compagnie imprime depuis une année. Les dépenses pour ces impressions sont chargées au compte des licences et des timbres.

Ces dépenses seront moindres que sous l'ancien système, si on les compute pour un certain nombre d'années, sans compter que par ce nouvel arrangement nous encourageons une industrie nationale.

Ce chiffre (4,123.21) porte le total des dépenses pour l'année, telles que payées par des mandats du trésor, à.....	\$ 1,706,197.09
A ce chiffre, il faut ajouter le montant payé sur leurs perceptions par les officiers du revenu :	
Par les shérifs, sur le fonds de bâtisse et des jurés.....	7,526.75
Par les perceptions du revenu à même les recettes des licences pour les dépenses de collections et pour payer les licences d'hôtel aux municipalités	15,492.54
	\$1,729,216.38

Plus le montant crédité au fonds des municipalités par le gouvernement fédéral (le montant est crédité à la Province par le gouvernement fédéral dans les comptes ouverts).....	9,667.10
Ajoutez les mandats non payés au 30 juin 1871.	15,623.71
	\$1,754,507.19

Moins les mandats émis et non payés au 30 juin 1872.....	28,821.96
	\$1,725,685.23

En suite ajoutant les recettes totales de l'année à la balance dans le trésor au 30 juin 1871..	\$2,405,494.87
Et retranchant les dépenses totales pour la même année.....	1,725,685.23

Il reste dans le trésor.....	\$679,809.64
Placées comme suit :	
Dépôt spécial à 5700 à la banque d'Union...	\$200,000.00
Dépôt spécial à 5700 à la Banque de Montréal	200,000 00
Dépôt spécial à 4100 à la Banque de Montréal	100,000 00
Dépôts ordinaires en banque.....	179,809.64
	\$ 679,809.64

Nos principales dépenses ont été comme l'indique l'état qui suit :

Législation.....	155,971 60
Gouvernement civil.....	132,455 20
Administration de la justice, police, etc.....	368,590 06
Education.....	291,023 33
Agriculture, immigration et colonisation.....	332,113 75
Travaux et édifices publics.....	97,411 52
Institutions de charité, asiles, etc.....	176,271 97
Dépenses pour le département des terres.....	97,983 50
Diverses autres dépenses, y compris les prêts pour grains de semence.....	54,376 07

A quoi il faut ajouter :

Les dépenses payées par les percepteurs du revenu sur leurs collections, tel qu'établi....	23,019 29
Les mandats non payés au 30 juin 1871.....	15,623 71
Le montant crédité au fonds d'emprunt municipal par le gouvernement fédéral.....	9,667 10

Faisant \$1,754,507 19

Retranchant de ce chiffre les mandats non payés au 30 juin dernier..... 28,821 96

Faisant une dépense totale de..... \$1,725,685 23
pour l'année finissant le 30 juin 1872.

DÉPÔTS JUDICIAIRES, 35 VICT. CHAP. 5.

Montants des dépôts faits en vertu de cet acte du 14 mars au 30 juin 1872..... \$359,707 57

Montant de chèques du trésor émis pour couvrir ces dépôts..... 62,516 40

\$297,191 08

Intérêts alloués par les banques..... 1,380 70

En banque..... \$298,571 78

En consultant les comptes publics, dans la partie relative à ces dépôts judiciaires, on trouvera les détails par les recettes et les dépenses occasionnées par ces dépôts dans les districts judiciaires et les noms des banques auxquelles ils ont été confiés. Ils ne forment aucunement partie des fonds en la possession du gouvernement comme propriété de la Province, vu qu'ils ne sont placés que pour en assurer la garde. La loi qui régit les dépôts fonctionne bien et j'ai lieu de croire qu'elle donne satisfaction générale.

Les dépenses encourues pour nous procurer les blancs

de dépôts, de recettes de banques, de chèques et de livres ont été considérables et comme il ne serait pas juste de mettre ces dépenses au compte des premiers mois pendant lesquels la loi a été en opération, je n'ai pas calculé le montant payable aux shérifs et aux protonotaires jusqu'à la fin de l'année, alors que ces dépenses seront déduites et réparties pour chaque district, conformément à la loi.

Je puis observer que les comptes comprennent non-seulement les montants payés dans chaque district et remis, mais aussi les détails des transactions de chaque officier faisant les dépôts aux banques ainsi que les noms des demandeurs et des défendeurs dans chaque cause, etc., et le compte général des recettes et des paiements.

La mise en opération de ce système a imposé un surcroît de besogne aux officiers du trésor; mais ce système qui fonctionne bien aujourd'hui, n'occasionne pas de dépense à la Province et sera grandement avantageux pour le pays.

Je passe maintenant, M. l'Orateur, à l'estimation des dépenses pour l'année commençant au mois de juillet prochain.

Cette estimation a été faite avec tout le soin possible basée sur les recettes et les dépenses des années précédentes, J'espère donc qu'elle est exacte et que la chambre l'approuvera.

En préparant le budget, je me suis efforcé, comme par le passé, de le faire pour que les recettes réelles excèdent le chiffre auquel je les ai fixées. Quant aux dépenses, je les ai portées à un montant qui puisse couvrir toutes les demandes qui seront faites au trésor sans dépenser, si c'est possible la somme qui sera votée, afin que s'il reste une balance sur les appropriations qui n'auront pas été dépensées, pendant l'année, elle soit retenue dans le trésor et votée de nouveau à la prochaine session, si les besoins de l'administration l'exigent.

Il me serait inutile, M. l'orateur, de parler des nombreuses demandes de secours qui sont faites au trésor pour différents objets. Tous les jours on présente à la chambre des pétitions demandant du secours pour tous les objets imaginables, qui sont indubitablement très importants, mais qui n'en sont pas moins incompatibles avec les ressources à la disposition du gouvernement.

Le premier *Item* dans l'estimation du revenu est le subside fédéral..... \$800,000.00

Ce montant laisse entre les mains du gouvernement

fédéral une balance de \$159,252 80, applicable au paiement de l'intérêt sur la part de dette afférente à la Province de Québec, sur le surplus de la dette de l'ancienne Province du Canada.

Département des Terres de la Couronne.

Recettes générales :—Bois et forêts, domaine de la Couronne, Seigneurie de Lauzon, etc..... \$533,600.00

Cette estimation est faite par les officiers du département des terres et je n'ai aucun doute qu'elle ne soit exacte.

Des timbres judiciaires et d'enregistrement, j'espère retirer.....	\$125,000.00
Des diverses licences du revenu de l'intérieur...	125,000.00
Des écoles, y compris les écoles normales.....	10,000.00
Du revenu casuel.....	1,500.00
De la réforme de St. Vincent de Paul,	} 9,400.00
De l'asile de St. Jean et	
De la maison de correction de Montréal,	
Du fond d'emprunt municipal.....	25,000.00

J'ai porté l'estimation de cette recette à un chiffre plus bas que l'an dernier, vu que les paiements ne se font pas aussitôt qu'ils devraient se faire. Cependant, j'ai grande raison de croire que ce chiffre sera excédé.

Prêt aux incendiés de Québec.....	5,000.00
<i>Gazette Officielle</i> et statuts.....	17,000.00
Honoraires sur les bills privés.....	1,600.00
Intérêt sur les dépôts et sur les billets recevables.	30,000.00
Police spéciale.....	30,000.00
Portant le chiffre estimé des recettes à.....	\$ 1,712,700.00

sans compter la balance d'excédant entre les mains du gouvernement.

J'arrive maintenant à l'estimation des dépenses pour la prochaine année fiscale, correspondant avec les *estimés* soumis à la chambre depuis quelques jours. Comme je l'ai déjà remarqué, le vote de ces sommes ne suppose pas qu'elles seront nécessairement dépensées; mais je préfère demander plus qu'il n'est nécessaire, afin de ne pas être obligé de demander des mandats spéciaux pour couvrir le déficit des appropriations.

Commençons par la

LÉGISLATION.

Conseil Législatif :—Indemnité, et frais de transport des membres, salaires et dépenses continues.....	\$ 37,751.00
--	--------------

Dépenses pour les mêmes fins à l'assemblée législative	93,400 00
Dépenses pour les élections.....	2,000.00
Bibliothèque du parlement.....	5,030.00
Salaire et dépenses ordinaires du greffier de la couronne en chancellerie.....	800.00
Impression, reliure et distribution des lois.....	5,500.00
Salaire et dépenses contingentes du greffier en loi.....	3,445.00

Faisant pour la législation une dépense totale de... \$147,896.00

GOUVERNEMENT CIVIL.

Salaires des officiers et dépenses contingentes des officiers publics..... \$138,120.00

Les détails de cette somme sont donnés dans l'état soumis à la chambre, où l'on verra que le montant demandé cette année est un peu plus élevé que celui qui a été voté l'an dernier.

Trouvant que les dépenses pour les comestibles, le vêtement et le chauffage beaucoup augmenté, le gouvernement a cru devoir, en justice pour les officiers des divers départements, augmenter leurs salaires, en certains cas, pour les mettre en lieu de subvenir aux besoins de leurs familles et j'ai augmenté en conséquence le chiffre des dépenses pour couvrir cette augmentation. Nous nous proposons de faire commencer cette augmentation au 1er janvier prochain.

Le gouvernement se propose aussi d'accorder une allocation aux employés pour les aider à payer leurs dettes et rencontrer les prix élevés des nécessités de la vie par le temps qui court. Cette augmentation de salaire sera retranchée sur les diverses autres appropriations.

J'ai préféré soumettre franchement cette question à la chambre, plutôt que d'accorder cette augmentation au moyen de mandats spéciaux. Je suis persuadé que cette honorable chambre ratifiera l'augmentation que je me propose de faire.

L'augmentation des frais de vie impose au gouvernement le devoir de retribuer dignement l'ouvrage de ses employés et l'expérience de tous les membres de cette chambre prouve d'une manière péremptoire, je crois, que par le temps qui court un revenu limité ne suffit pas à l'entretien d'une famille comme dans les années passées.

L'indemnité spéciale que nous proposons d'accorder n'excédera pas le montant du salaire d'un mois.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

Pour la justice.....	\$298,437 00
Ce chiffre est basé sur la moyenne des dépenses des années précédentes.	
Police.—Comprenant les appropriations statutaires et le paiement de la police provinciale.	45,700 00
Entretien de la prison de réforme de St. Vincent de Paul.....	30,000 00
Inspection des prisons.....	3,400 00
Faisant un total de.....	\$377,537 00
pour l'administration de la justice, la police et l'inspection des prisons.	

EDUCATION.

(Cette estimation comprend les appropriations statutaires),

Ecoles communes.....	\$145,000.00
Education supérieure.....	71,000.00
Ecoles dans les municipalités pauvres.....	8,000.00
Ecoles normales.....	42,500.00
Salaires des inspecteurs d'écoles.....	20,500.00
Livres de prix.....	2,500.00
Jeux de l'enseignement publique.....	2,400.00
Instituteurs en retraite.....	5,300.00
High schools (Québec et Montréal).....	2,470.00
Compensation aux institutions catholiques pour les octrois des High schools.....	4,940.00
	\$304,610.00
Institutions littéraires et scientifiques de Québec et de Montréal.....	4,000.00
Chambre des arts et manufactures.....	3,000.00

Faisant un total de..... 311,610.00
pour l'éducation, les institutions littéraires et la chambre des arts et manufactures.

Je dois observer que l'allocation de la chambre des arts et manufactures de l'année courante n'a pas encore été payée, à cause de certaines raisons qu'il me serait superflu d'exposer maintenant, mais qui, je l'espère, disparaîtront bientôt.

AGRICULTURE, IMMIGRATION ET COLONISATION.

Sociétés d'agriculture (ce montant couvre les appropriations statutaires).....	\$50,000 00
Conseil d'Agriculture.....	4,000 00

Ecoles d'agriculture—deux françaises et une anglaise.....	2,400 00
---	----------

\$56,400 00

Pour certaines raisons, l'érection projetée d'une école d'agriculture à Compton n'a pas progressé comme on l'espérait et l'allocation de l'année dernière n'a pas été payée. Cette allocation est demandée de nouveau et j'espère que les efforts dernièrement faits pour mener le projet à bonne fin réussiront, et que cette allocation aidera ceux qui se sont chargés de cette entreprise à ouvrir l'institution qu'ils veulent organiser.

Immigration ..	\$20,000 00
----------------	-------------

A raison de cette allocation, nous avons reçu de l'aide du gouvernement fédéral pour secourir les efforts que nous faisons pour attirer dans le pays un courant d'immigration européenne.

Sociétés de colonisation.....	\$12,500.00
Chemins " 1ère classe.....	90,000.00
" " 2nde "	18,000.00
" " 3ème "	7,000.00
" à lisses de colonisation.....	15,000.00

Faisant un total de..... \$132,500.00
pour l'agriculture, l'immigration et la colonisation.

La chambre se rappellera les résultats que j'ai signalés en parlant de la capitalisation des subsides accordés aux chemins à lisses de colonisation, quand j'ai parlé du chemin de Sorel et Drummondville. Le montant des subventions payées aux compagnies qui construisent ces chemins ne devrait pas, à proprement dire, être chargé au revenu annuel. Le chiffre porté dans le budget (\$15,000) est destiné à couvrir les intérêts, si le gouvernement émet des obligations.

Cependant, je me propose de pourvoir dans un budget-supplémentaire au paiement de ces subventions capitalisées, qui, à proprement parler, ne devraient pas être prises sur la balance en caisse du trésor, mais nous les payons parce qu'il est plus avantageux pour la Province de payer ce capital, en autant qu'on peut le faire sans trop réduire la balance en caisse, que d'émettre des obligations portant un intérêt plus élevé que celui que nous retirons de nos placements en banque. Il faut aussi remarquer

qu'en réduisant ainsi notre balance en caisse pour payer des obligations déjà créées, on ne peut pas dire qu'il y a un déficit, même en supposant que la balance dans le trésor soit moindre à la fin qu'au commencement de l'année.

Je passe aux

TRAVAUX ET ÉDIFICES PUBLICS.

Loyers, assurances et réparations des édifices publics en général.....\$	34,343.00
Inspections et examens.....	4,000.00
Départements publics :—Construction, érection ou acquisition du bureau d'enregistrement à Montréal (allocation votée de nouveau).....	50,000.00
Si la ville de Montréal fournit un égal montant.	8,000.00
Poudrières (allocation votée de nouveau).....	5,000.00

Les appropriations qui suivent sont imputables aux fonds de bâtisse et des jurés de chaque district, en autant qu'elles seront dépensées :

Loyers, assurances et réparations des palais de justice et des prisons.....\$	23,570.00
Prison pour les femmes à Montréal, si la ville fournit le $\frac{1}{4}$ des frais de construction (allocation votée de nouveau).....	40,000.00
Pour élever les murs de la prison de Montréal et construire une maison au gardien (allocation votée de nouveau).....	5,000.00
Bibliothèque pour la prison de Sherbrooke (allocation votée de nouveau).....	800.00
Construction d'une aile à la prison des Trois-Rivières.....	3,000.00
Prisons et palais de justice dans les nouveaux districts (allocation votée de nouveau).....	5,000.00
Faisant un total de.....	\$178,713.00
pour les travaux et édifices publics.	

Viennent ensuite :

LES INSTITUTIONS DE CHARITÉ.

Asile des aliénés de Bearport.....\$	110,700.00
“ “ St. Jean.....	20,000.00
Maison de santé de Belmont, pour les ivrognes..	400.00
Hôpital de la marine et des immigrants, à Québec.....	4,000.00
Diverses institutions.....	40,710.00

Ecoles de réforme.....	5,940.00
Ecoles industrielles.....	6,000.00

Faisant un total de..... \$187,750.00
pour les institutions de charité.

On peut dire que les chiffres élevés de ces allocations aux institutions de bienfaisance est un legs qui nous a été transmis par le gouvernement de l'ancienne Province du Canada et je ne vois guère comment un grand nombre de ces institutions si importantes pourraient se maintenir sans le secours de la Province. Mais, d'un autre côté, il est fort désirable que les secours donnés ne le soient que pour aider des institutions de bienfaisance privée, pour secourir des sacrifices personnels, et non comme le principal point d'appui.

DIVERS SERVICES.

<i>Gazette Officielle</i>	\$ 9,100.00
Arbitrage, sous l'acte constitutionnel.....	5,900.00
Divers.....	20,000.00

En tout..... \$34,100.00

COLLECTION, ADMINISTRATION ET AUTRES CHARGES DU REVENU.

Fonds d'emprunt municipal en vertu des statuts
refondus du B. C., Cap. 110, pour rencontrer les
demandes pendant l'année..... \$ 5,000.00

Voilà encore un de ces précieux legs que nous a transmis le gouvernement du Canada-Uni.

En vertu des statuts que je viens de citer, \$1,200 sont allouées pour subvenir à la construction des palais de justice dans les comtés. Cette subvention doit être prise sur les revenus d'une partie des réserves du clergé affectées à cette fin.

Pour montrer ce qui restera de ce fonds quand les appropriations seront payées, j'ai indiqué d'une manière spéciale le revenu provenant de ces terres dans les comptes publics.

TERRES DE LA COURONNE.

Service d'enregistrement (pour les cadastres) \$25,000.00

Prenant en considération l'importance de ce travail et les avantages que le pays en retirera, j'ai augmenté de \$5,000 cette allocation. Je regrette seulement de n'avoir pu l'augmenter davantage pour l'année prochaine; mais j'espère pouvoir faire cette augmentation dans une autre occasion.

Arpentages.....	\$22,000 00
Dépenses générales pour le Département des Terres.....	49,276 00

\$96,276 00

Timbres et licences.....	4,000 00
Portant le chiffre des dépenses pour l'année fis- cale commençant au 1er juillet courant à....	\$1,699,902 00
Et pour payer des mandats spéciaux destinés à couvrir les dépenses encourues jusqu'à la fin de l'année dernière.....	111,131 19

Jusqu'ici, M. l'Orateur, j'ai exclusivement borné mes observations aux affaires financières de la Province, aux recettes et aux dépenses actuelles et estimées, c'est-à-dire aux recettes pour l'année expirée et aux dépenses pour l'année prochaine. On me permettra d'ajouter quelques remarques sur la position que je crois être la véritable position financière du pays.

Il est bien vrai que les comptes publics ne mentionnent que la manière dont l'argent est reçu et payé par le trésor. Voilà pourquoi on rencontre souvent des gens qui se prévalent de cet état de choses pour déprécier notre position financière, et jugent seulement par les comptes publics. Ils ne veulent pas se donner le trouble de faire un examen sérieux de l'état de nos finances, ou sont incapables de le faire avec connaissance de cause et par là font un tort considérable au pays. Il faut dire, à la vérité, que nul homme, même le plus désireux et le plus capable d'étudier notre position financière, d'examiner l'actif et le passif de la Province, ne peut arriver d'une manière sûre à un résultat positif et certain, vu que cet actif et ce passif ne sont pas encore établis et ne pourront l'être tant que l'arbitrage entre les provinces de Québec et d'Ontario ne sera pas définitivement réglé ; mais, d'un autre côté, on peut arriver à un résultat approximatif qui établisse suffisamment notre position financière pour dire si elle est réellement bonne ou mauvaise ; si nous sommes en mesure de continuer les affaires du pays, de rencontrer les dépenses nécessitées par la législation, le gouvernement civil, l'instruction publique, l'administration de la justice, de secourir les institutions de bienveillance et de charité, d'avancer la colonisation, de contribuer aux améliorations publiques avec notre revenu annuel.

S'il n'est pas démontré que notre position financière

n'est pas pour le moins sûre et que nous ne sommes pas capables de rencontrer les dépenses que je viens d'énumérer ; ou bien s'il est démontré que nous sommes dans une position telle que pour continuer les affaires publiques comme je l'ai indiqué, la législature doit recourir à d'autres moyens que ceux qui nous procurent notre revenu jusqu'aujourd'hui pour trouver des ressources suffisantes pour couvrir les frais d'administration. La position que j'occupe m'impose le devoir, dans l'une ou l'autre alternative, de déclarer franchement à la chambre ce que je pense de notre situation financière, alors que ma conduite soit approuvée ou blâmée, j'aurai rempli mon devoir et la chambre portera toute la responsabilité qui lui incombe naturellement, puisque c'est elle qui approuve et qui vote les appropriations et qui peut seule proposer et passer des lois pourvoyant au prélèvement d'un revenu additionnel, si les circonstances l'exigent.

J'ai résolu en prenant l'administration du trésor, et je suis encore dans les mêmes sentiments, de faire en sorte que nos dépenses annuelles fussent toujours égales au revenu, sinon moindres. J'ai réussi jusqu'aujourd'hui et quand je ne pourrai plus maintenir cet état de choses, je le déclarerai honnêtement et franchement à cette chambre et je me soumettrai à la détermination qu'elle prendra. Je sais qu'en s'efforçant de maintenir les dépenses dans le chiffre du revenu, le gouvernement a dû ne pas acquiescer à des demandes de subvention pour beaucoup de projets importants ou d'accorder des allocations moindres que celles qui étaient demandées et je n'ignore pas que ma popularité individuelle a souffert de ces refus, parcequ'on me supposait opposé ou indifférent à certaines entreprises publiques qui sont censées avoir besoin du secours de la caisse de la Province. Quoiqu'il en soit, j'ai été forcé de refuser ces subventions, pas parce que les projets qu'on nous exposait ne méritaient pas les faveurs du gouvernement, mais parceque mon premier soin est de veiller sur le trésor de la Province et de maintenir nos finances en sûre condition.

Maintenant, M. l'Orateur, je désire attirer votre attention et celles des honorables membres sur un fait d'une grande importance et qu'on a peut-être pas remarqué en examinant les dépenses des années passées. Nous avons payé des sommes considérables pour des travaux publics d'un caractère permanent qui n'auraient pas dû être mises au compte

du revenu ni payé à même le revenu, mais qui, pourtant ont été chargé au revenu et pavées sur le revenu. Le coût de ces travaux, je crois, ne devrait pas être chargé au revenu annuel, parcequ'une fois complétés, ces travaux n'entraînent aucune dépense annuelle. En examinant les comptes, on trouve que pendant les cinq dernières années il a été dépensé des sommes considérables pour construire des palais de justice, des prisons et des murs de prison ; que des allocations spéciales ont été faites pour des objets spéciaux ; que nous avons contribué à la construction des chemins à lisses en payant des subsides capitalisés dont nous n'avions à payer que l'intérêt annuel ; que nos dépenses pour des ouvrages d'un caractère permanent à la maison de réforme de St. Vincent de Paul, et d'autres travaux d'un caractère permanent, dépenses encourues et payées pour toujours, ont été considérables. Or en faisant ce bilan de nos recettes et de nos déboursés de chaque année, il ne serait pas juste de prendre ces sommes sur les recettes et de les remettre à la charge du revenu de chaque année.

A proprement parler, ces dépenses font partie du fonds du revenu consolidé et devraient lui être imputées, ainsi qu'elles le seront quand nous serons en état d'ouvrir un compte à ce fonds de revenu. En parcourant les comptes publics, j'ai constaté que les sommes ainsi payées depuis le premier juillet 1867 jusqu'au 30 juin dernier se montent à \$496,233, c'est-à-dire pour chaque année nous avons payé environ \$100,000 à même le revenu annuel auquel nous les avons chargées ; c'est beaucoup plus que nous aurions dû imputer à ce revenu.

Pour estimer et juger nos recettes et nos dépenses de chaque année, il est tout à fait exact de ne pas faire figurer comme un déficit dans le revenu les dépenses, (même en les supposant encourues, ce qui, je suis heureux de constater, n'a pas eu lieu,) occasionnées par la confection des travaux permanents n'entraînant pas de déboursés annuels.

Mais, M. l'Orateur, le grand épouvantail de quelques-uns, ce qui doit ruiner la position financière de la Province, ce qui doit absorber en un instant tout l'excédant qui se trouve dans le trésor, et plus encore si cet excédant était plus considérable, ce qui laisserait la Province dans une position désespérée, sans autre ressource que la taxe directe pour subvenir aux dépenses publiques, c'est le tort mon-

tant d'arrérages d'intérêt que nous avons à payer au gouvernement fédéral sur la part de la dette dévolue à la Province de Québec par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867.

Eh bien ! M. l'Orateur, je n'indiquerai pas d'une manière précise la part que nous aurons à payer sur le surplus de la dette de l'ancienne Province du Canada uni. Tout ce que je puis dire, c'est que nous n'aurons pas à craindre de payer l'intérêt sur le montant de cette dette qui nous est assignée par la prétendue décision rendue par MM. Gray et McPherson ; et je dirai que nous pouvons constater d'une manière assez exacte le montant des intérêts que nous avons déjà payés sur la part de dette qui nous sera définitivement assignée par le règlement définitif de l'arbitrage. J'ai supputé les sommes retenues par le gouvernement fédéral. Sur notre subside annuel depuis 1867 jusqu'au 30 juin dernier, les sommes collectées pour nous par le gouvernement fédéral a retirées pour nous et créditées dans notre compte d'intérêts, les intérêts dus sur des fonds spéciaux qui nous appartiennent et qui sont entre les mains du gouvernement fédéral à l'égard desquels il n'y a nulle conteste, nulle réclamation, pas même de la part de la Province d'Ontario, certains dépôts mis à notre crédit par le gouvernement fédéral et les charges mises au compte de ces dépôts pour couvrir des intérêts payés par l'ordre du ministre des finances : or quels ont été les résultats de ces calculs ? J'ai constaté qu'en prenant le montant retenu sur notre subside annuel, l'intérêt des fonds spéciaux, c'est-à-dire le fonds de l'éducation supérieure, le fond de revenu de l'éducation supérieure, notre part du fonds des écoles communes, les sommes collectées pour nous par le gouvernement fédéral, en déduisant ce qu'il a payé à notre acquit, j'ai constaté, dis-je, qu'en additionnant tous ces montants le gouvernement fédéral a en sa possession pour couvrir le capital ou l'intérêt de notre part dans l'excédant de dette de l'ancienne Province du Canada une somme de \$945,256.49, comme on peut s'en convaincre en consultant les comptes publics du Canada et de la Province de Québec, sur lesquels je me suis basé pour faire ce calcul.

En outre de cette somme, il y a aussi un montant de \$87,400 de capital, sans compter les intérêts dus sur ce capital. Cette somme est représentée par une partie des fonds spéciaux que je viens d'indiquer et qui a été placée sur notre compte par le gouvernement du Canada-Uni et qui

sera mise à notre crédit quand elle sera retirée. C'est le gouvernement fédéral qui en est responsable.

Les honorables membres voudront bien observer qu'en faisant ce calcul je n'ai entré à l'actif de la Province que les sommes dont la propriété ne nous est pas contestée et qu'il reste encore à notre actif d'autres sommes qui nous écherront indubitablement et qui réduiront d'autant les réclamations du gouvernement fédéral pour le paiement des intérêts sur notre part de dette.

Avons-nous donc raison de nous laisser alarmer sur notre avenir par le montant des sommes que nous devons payer au gouvernement fédéral? Avons-nous dépensé d'une manière incompatible avec nos ressources et serons-nous obligés, dans un prochain avenir, de recourir à la taxe directe pour subvenir aux besoins de la Province? Il faut bien constamment se rappeler, il est vrai, que nos ressources sont limitées, plus qu'elles ne le seront si la question de l'arbitrage est réglée d'une manière équitable et il est nécessaire, pour le présent du moins, que nous limitions chaque année nos dépenses à nos ressources et que nos dépenses annuelles n'excèdent pas nos revenus. Mais en supposant que l'arbitrage soit réglé d'une manière équitable on se convaincra que j'ai eu raison de déclarer déjà que nous pouvons payer en une seule année, n'importe laquelle, les arrérages d'intérêt que nous devons au gouvernement fédéral, si toutefois il existe des arrérages, sans embarrasser aucunement l'administration des affaires publiques et sans en venir à la taxe directe.

Prenant donc en considération, M. l'Orateur, l'immense quantité de travaux publics permanents que nous avons à même le revenu pendant les cinq dernières années, le montant en la possession du gouvernement fédéral pour payer l'intérêt sur notre part de dette, montant aussi pris sur le revenu annuel, nous n'avons nullement raison de manifester des craintes sur notre avenir financier; mais, au contraire, nous avons bien lieu d'envisager courageusement l'avenir.

Il est un autre point, M. l'Orateur, qu'il faut bien considérer. Avons-nous sujet d'appréhender pour l'avenir quelque diminution sérieuse dans notre revenu annuel? Je ne le crois pas. Le subside fédéral est fixe et permanent, sauf l'intérêt que nous pourrions avoir à payer au gouvernement fédéral. Les fonds des honoraires de justice augmentent régulièrement; le revenu des licences s'accroît

aussi graduellement et l'on peut raisonnablement espérer qu'il augmentera sans qu'on soit obligé d'imposer au peuple de nouveaux impôts et les recettes des terres de la couronne, je crois, si elles sont administrées soigneusement, ne diminueront certainement pas, c'est le moins qu'on puisse dire, si elles n'augmentent pas. On craint, je le sais, que ces terres ne continuent pas pendant longtemps à donner le revenu qu'elles ont produit depuis quelques années.

Examinons un peu cette question.

Je suppose admis que les spéculateurs achètent des limites pour couper du bois sur les terres de la couronne. Grâce à la prime qu'ils paient pour couper ce bois ou obtenir des *limites*, grâce à la rente foncière annuelle de deux dollars par mille qui leur est imposée et qui se paie toujours, que les *limites* soient ou ne soient pas exploitées, ils sont contraints dans une certaine mesure d'en tirer partie, vu que bien peu sont en état de laisser improductif un capital aussi considérable; les coupes de bois sont donc nécessairement exploitées ou vendues à ceux qui veulent les exploiter. Si elles sont exploitées, les droits perçus par la couronne sur chaque arbre coupé, ou le "droit de souche," comme on les appelle vulgairement, s'accroîtront d'année en année et le gouvernement a le privilège, dans cinq ans, d'augmenter ces droits sur le bois coupé après ce temps. D'un autre côté, le reboisement des forêts remplacera ce qui est coupé chaque année, ce qui est plus important qu'on ne le croit généralement.

Pendant l'année fiscale expirée le 30 juin 1868, les droits perçus sur la coupe du bois se sont montés à \$165,381 et pour l'année finissant le 30 juin dernier à \$292,989. Les rentes foncières annuelles pour l'année 1868 ont atteint le chiffre de \$22,401 et pour l'année expirée au 30 juin dernier elles ont été de \$86,782. Puis, en outre de ces revenus qui s'accroissent régulièrement, il y a un droit de huit dollars par mille payable sur chaque *mutation de la propriété* d'une limite, après qu'elle est achetée du gouvernement. Ce droit de mutation devra aussi produire d'année en année des revenus considérables. Enfin, à mesure que le pays se colonisera et qu'il s'ouvrira des voies de communication, les revenus provenant de la vente des terres augmenteront. Pour toutes ces raisons, je suis convaincu que pendant longtemps en-

core le revenu des terres se maintiendra au chiffre qu'il forme actuellement.

Je dois faire une autre observation à ce sujet. Les *limites* à bois ne sont pas vendues, c'est-à-dire que le gouvernement ne se départit pas de la propriété du sol, mais accorde seulement le privilège de couper du bois pendant vingt ans, à compter de 1868. A l'expiration de ce temps le gouvernement rentrera en possession de ses coupes de bois et pourra les revendre, ou plutôt les louer de nouveau. A ce propos, je puis citer le fait qu'une *limite* de quarante milles qui avait été abandonnée tout dernièrement a été revendue \$4,000, après avoir été exploitée par une des maisons qui fait le plus grand commerce de bois dans le pays.

En Norvège, on exploite depuis des siècles les forêts, qui ne sont pas encore épuisées.

Ce que je viens de dire montre que, comme je l'ai déclaré déjà, avec du soin, de l'intelligence et de l'économie, nos affaires peuvent être conduites d'une manière efficace. Cependant, il serait peut-être désirable que notre revenu fût plus considérable, afin que la législature eût à sa disposition des sommes plus fortes pour contribuer au développement des diverses industries qui occupent notre population, telles que l'agriculture, la colonisation, l'immigration, et pour contribuer aussi à répandre davantage l'instruction, dans toutes ses branches, dans la Province. Mais on peut dire avec satisfaction que pour toutes ces choses, qui importent à la prospérité du pays, la législature s'est montrée aussi libérale que nos ressources le lui permettaient.

Je suis certain qu'à mesure que nos revenus s'augmenteront annuellement, la politique sage et prudente suivie jusqu'aujourd'hui sera continuée par ceux qui nous remplaceront. Les dépenses pour les entreprises auxquelles j'ai fait allusion devront rapporter et rapporteront à la Province une ample compensation pour ses déboursés. Nos chemins de colonisation induiront des colons à s'établir sur les terres publiques; nos chemins à lisses encourageront l'esprit d'entreprise, stimuleront le développement de l'industrie sous toutes ses formes et procureront à nos agriculteurs des moyens de transport aussi rapides que peu dispendieux pour écouler leurs produits sur les marchés les plus avantageux. La diffusion de l'instruction parmi nos populations les aidera à remplir leurs devoirs dans les différents genres d'industrie auxquels elles s'adonnent. La passation de lois

sages, judicieuses et fructueuses en bien et leur consciencieuse administration par les officiers de la justice, avec la diffusion par le clergé de ces sentiments et de ces principes sans lesquels un pays ne saurait prospérer, auront pour résultat de rendre et de conserver nos populations vertueuses, contentes et heureuses.

Chacun de nous, M. l'orateur, peut contribuer tant soit peu à la prospérité de notre Province et de la confédération, non-seulement à sa prospérité matérielle, mais à la prospérité basée sur la diffusion de ces principes relevés et de la plus haute importance qui sont chers à tous les hommes bien pensants, je veux dire ces principes de respect pour l'autorité de la loi, pour les droits et les privilèges de toutes les classes de la société, de loyauté envers notre Reine et notre pays, de fidélité et d'adoration envers notre Créateur. (Applaudissements).

